



Angoulême le 17 juin 2019

Monsieur Xavier BONNEFONT
Maire d'Angoulême

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du jeudi 27 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 inclus.

Monsieur le Maire,

Lors des réunions DRH/Syndicat du 28 mai 2019 et du CT du 6 juin 2019 le syndicat vous a alerté avec force sur les difficultés prévisibles induites par le règlement de service temps de travail du secteur scolaire annualisé, rédigé sans concertation des agents ni de leurs représentants syndicaux.

Le travail auprès des enfants devient de plus en plus difficile et demande une énergie croissante aux agents du service pour accomplir leurs missions. La brigade de remplacement, insuffisante, est en permanence absorbée et la charge de travail des agents ne cesse de croître. Dans ce contexte les agents paient un lourd tribut aux réformes que vous menez :

- Perte des 20 heures acquises au titre de la pénibilité ;
- Retour de 5 jours supplémentaires pendant les vacances scolaires ;
- Régime indemnitaire ne tenant pas compte de la pénibilité ;

Les agents du service prennent ces mesures comme du mépris envers eux, leur travail auprès des enfants et voient cela comme une punition.

Les semaines de vacances sont un réel temps de pose indispensable à la bonne santé physique et mentale des agents. Hacher ces périodes de repos serait catastrophique en termes de RPS et de TMS et par conséquent préjudiciable au bon fonctionnement du service et du Service public.

Après consultation des personnels, le syndicat CGT revendique notamment au titre de la pénibilité :

- Le maintien de la minoration 20 heures ;**
- Le non retour de 5 jours supplémentaires pendant les vacances scolaires ;**
- La renégociation du régime indemnitaire ;**
- Le renforcement immédiat de la brigade par 6 agents statutaires à temps complet au minimum : 2 cuisiniers, 2 asp, 2 atsem ;**
- Une vraie réflexion sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail et la résorption des emplois précaires.**

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs légitimes revendications, la CGT réunie ce jour décide de déposer un préavis de grève pour une période de 11 jours à partir du 27 juin 2019. Elle reconduira ce préavis la semaine de la rentrée scolaire 2019 si de réelles négociations

ne sont pas ouvertes.

Dans ce cadre, la CGT dépose donc des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS pour les journées suivantes : 27 juin, 28 juin, 29 juin, 30 juin, 1 juillet, 2 juillet, 3 juillet, 4 juillet, 5 juillet 2019

La CGT reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations.

**P/La CGT
le secrétaire adjoint
Stéphane MOULAI**

**Copie à :
M. François ELIE
M. Yannick UHEL
M. Jean-Christophe MICHOT
Mme Sandrine LEMAIRE**